

Préavis no 46/16 - Rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme les années précédentes, l'élaboration du rapport de gestion de la Municipalité est l'occasion de se remémorer un certain nombre d'évènements que nous relatons ci-dessous.

Autorités

Durant l'année, la Municipalité a soumis 10 préavis au Conseil communal et a tenu 30 séances ordinaires durant lesquelles elle a pris les décisions nécessaires à la bonne marche de la commune. En plus du traitement de dossiers consistants, la Municipalité a assumé de multiples représentations et séances liées à des délégations.

La visite annuelle de Monsieur le Préfet Etienne Roy qui vérifie les différents registres et comptes de la Commune a permis également d'échanger sur les diverses questions pouvant survenir entre le Canton et la Municipalité.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre, quatre octogénaires ont reçu une visite du Syndic ainsi que le cadeau d'usage. Une seule nonagénaire a été félicitée.

Durant l'année, 5 habitants ont été naturalisés.

Police des constructions

L'activité immobilière, en termes de dossiers de constructions ou de transformations, s'est poursuivie. Les dossiers sont à jour et régulièrement suivis afin que les permis d'habiter/d'utiliser puissent être délivrés dans les meilleurs délais.

Planification énergétique

Le bureau d'étude mandaté afin de réaliser un bilan de la situation énergétique de la commune a établi son rapport qui a été soumis à la Direction générale de l'environnement ; la commune a pu ainsi bénéficier d'un subside de Fr. 5'000.- pour cette étude.

Cette étude a mis en évidence les points forts et faibles de la commune, soit :

Points forts :

- Plusieurs bâtiments communaux ont été assainis thermiquement ou sont en passe de l'être.
- Mobilité : très bon indice dû à l'excellente desserte en transports publics (Bus, train...) ainsi qu'à l'engagement de la commune (transport des élèves, cartes CFF, trottoirs, chemins piétonniers).
- Progression de la production de chaleur pour l'eau chaude sanitaire par le solaire thermique.

Points faibles :

- La consommation d'énergie (chaleur et électricité) des bâtiments communaux est très élevée.
- La consommation d'électricité sur le territoire de la commune est importante.
- L'utilisation des énergies renouvelables (solaire et géothermie) est faible malgré son potentiel relativement important.
- La consommation électrique de l'éclairage public est très élevée

- Proportion importante d'habitations utilisant un chauffage électrique
- La consommation d'énergies fossiles est très importante sur le territoire communal
- Importantes émissions de CO₂ sur le territoire communal

La Municipalité est consciente des défis énergétiques attendus et souhaite pouvoir les relever, dans la mesure de ses moyens et au rythme que lui permettent ceux-ci.

Domaines et bâtiments

Le rapport énergétique nous a confortés dans les actions que nous avons entreprises pour la Grande salle et que nous souhaitons poursuivre pour tous les bâtiments communaux dans la mesure du possible (assainissement et réhabilitation thermique et intégration d'énergies renouvelables).

Les travaux d'investissement de la Grande salle prévus dans le préavis no 24/14 sont pratiquement terminés en 2015, quelques travaux complémentaires tels que l'éclairage de la scène sont prévus en 2016. Nous avons également pu remplacer toutes les vieilles chaises par des modèles aux normes sécuritaires. La vaisselle et les couverts ont également été remplacés. Nous pouvons d'ores et déjà vous signaler que le coût, grâce aux subventions reçues, ne dépassera pas le montant accordé par le Conseil communal.

Pour les autres bâtiments, un entretien courant a été effectué et l'étude pour l'aménagement du rez-de-chaussée de l'Ancien collège a pu être concrétisée par un préavis.

Urbanisme

En avril 2015, l'étude de faisabilité de la Borette comprenant une esquisse de développement territorial et une étude préliminaire en améliorations foncières ont été soumis au Service du développement territorial pour examen et préavis. En date du 30 septembre 2015, le SDT a rendu les préavis des organismes consultés, il en ressort, entre autres, certains points tels que :

- La question du périmètre doit être revue d'entente avec le SDT et l'agglôY.
- Le périmètre des surfaces d'assolement ne satisfait pas.
- Le coût des fouilles archéologiques devra être intégré au devis des équipements

La Municipalité continuera d'œuvrer pour le développement de cette zone, en menant les discussions nécessaires avec les partenaires agglôY et l'Etat de Vaud.

L'étude du plan directeur localisé intercommunal Chamard-Châtelard (PDL) a été mis en route, les appels d'offres pour les prestations d'urbanisme ont été demandés et les mandats ont pu être attribués avec l'accord des communes concernées et le SDT.

M. François Kuonen, chef de projet, fait avancer le PDL.

Routes

Les travaux du Chemin des Haies sont terminés, seul le changement des candélabres ainsi que le problème lié à la couleur du trottoir restent en suspens.

Une inspection des routes et chemins de la commune a eu lieu avec trois membres du Conseil communal, l'employé communal, le Municipal des routes et le bureau Perret-Gentil Rey & Associés SA. Le but était de faire une inspection visuelle des rues, de recenser les principales dégradations et d'estimer très grossièrement les coûts par rue. A l'issue de cette inspection, un rapport a été établi permettant à la Municipalité de fixer des priorités et planifier les investissements nécessaires.

La traversée « Nord » d'agglôY couplée avec les études de l'ECF La Brine ont occasionné de nombreuses séances, de même que celles concernant « l'Accès Ouest » qui est en liaison avec la rte de contournement d'Yverdon.

Ordures ménagères et déchets

Le compte « Ordures ménagères et déchets » est pratiquement équilibré, contrairement à l'année précédente une légère perte a nécessité un prélèvement à financement spécial « Ordures ménagères et déchets » de Fr. 2'494.81.

Toutefois, la Municipalité estime qu'un réajustement des taxes n'est pas nécessaire pour l'instant.

Instruction publique

Le Pavillon scolaire accueille toujours trois classes du deuxième cycle primaire pour les élèves de 7P et 8P HarmoS. Une classe du premier cycle primaire 1P et 2P HarmoS pour les élèves de 4 à 6 ans occupe toujours (provisoirement) les locaux au-dessus de la voirie.

Les locaux de l'Ancien collège sont utilisés pour les cours d'activités créatrices et manuelles (anciennement la couture et les travaux manuels).

Police

Sur le plan opérationnel, l'année 2015 a connu une augmentation des événements et des interventions de la Gendarmerie vaudoise sur notre territoire. Si les trois dernières années, la tendance était à la baisse, l'année 2015 a connu une augmentation qui reste difficilement explicable. Sur l'ensemble du canton, la tendance a été clairement à la baisse pour cette même période.

Il s'agit principalement des infractions aux patrimoines, dont les trois-quarts sont des vols simples (87 cas) dans les magasins de la zone commerciale de Chamard. Arrivent ensuite les vols à l'étalage (25 cas) et les dommages à la propriété commis lors des vols (fenêtres cassées par exemple).

Il faut aussi mentionner une augmentation des cas d'infraction à l'intégrité corporelle, qui ont lieu généralement en soirée ou tard la nuit dans le secteur du McDonald's.

Parmi ces événements, la gendarmerie a été sollicitée 50 fois pour des accidents avec dégâts matériels, 36 fois pour des individus suspects, essentiellement des Roms qui se livrent à de la mendicité en Chamard ou encore des personnes aux comportements suspects. A cela, l'on peut rajouter 136 patrouilles préventives qui ont été faites durant l'année.

Depuis le mois de juillet 2015, la Gendarmerie vaudoise s'est équipée d'un poste mobile qui a différentes missions, dont notamment sillonner le Canton, essentiellement dans les zones commerciales, dans le dessein d'apporter une visibilité accrue de la police et de permettre d'effectuer des patrouilles cyclistes dans le secteur.

Ce poste mobile est équipé pour permettre d'enregistrer des plaintes pénales et transmettre des informations à la population. Pour la commune de Montagny, le poste mobile est en règle générale deux à trois fois par mois dans la zone de Chamard.

Du point de vue financier, les coûts sont en légère augmentation. En mars 2015, le Groupe de travail mis sur pied par la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux, qui avait pour but de revoir le modèle financier a été suspendu sur demande de l'UCV (Union des communes vaudoises). En tant que président de l'AVCD, (Association des communes déléгатrices), M. Pierre-Alain Lunardi a fait partie de ce groupe travail. Si actuellement il ressort pour l'AVCD que le modèle actuel est le « moins mauvais » pour les communes sans corps de police, la modification du modèle pourrait intervenir au moment de la révision complète de la péréquation d'ici quelques années.

Défense incendie et secours

L'année 2015 a connu l'implantation d'une nouvelle organisation sur le SDIS Nord vaudois. Sur la commune de Montagny un DAP Y3 (détachement d'appui) a été créé, qui intervient soit seul, soit en appui des DPS (détachement de premier secours).

Notre DAP Y, regroupant plusieurs sapeurs-pompiers d'autres communes, est intervenu 17 fois l'an dernier au profit de la région, mais principalement à Montagny :

- 10 alarmes automatiques intempestives
- 2 pollutions
- 3 feux extérieurs
- 2 inondations

Le nombre d'heures d'exercice pour les femmes et hommes des DAP Y a été augmenté de 12 heures à 20 heures par année, ceci permettant d'intervenir également pour les missions DCH (défense contre hydrocarbures).

L'une des principales préoccupations, mais qui est valable pour l'ensemble du Canton, est la diminution des effectifs. L'Etat-major du SDIS NV travaille énormément à la fois sur la fidélisation des sapeurs et l'attractivité du système de milice.

En août dernier, un nouveau commandant a pris la tête du corps. Il s'agit du capitaine-instructeur Eric Stauffer. Ce dernier a procédé à de nombreuses réformes permettant d'avoir une organisation efficiente. Un travail de fond a également été introduit par le nouveau commandant sur l'esprit de camaraderie au profit de toute la région et avec tous les DAP et DPS. Ce nouvel esprit est à saluer ici et correspond parfaitement aux besoins des sapeurs-pompiers d'une des plus grandes régions du Canton.

Le SDIS NV a reçu en 2015 plusieurs nouveaux véhicules d'intervention de la part de l'ECA, dont notamment une tonne-pompe de 6000 litres et un camion-échelle de 30 mètres.

Au niveau des coûts, cela reste stable pour cette année. Une nouvelle caserne à Yverdon va voir le jour d'ici quelques années, ce qui aura un impact sur les coûts pour les communes. De plus, l'on doit s'attendre à une professionnalisation dans nos DPS à la fois en raison du manque de sapeurs de milice et à la fois par la complexité dans ce milieu qui est croissant. Cette tendance aura également un coût important.

Protection civile

L'année 2015 fut une des années des plus chargées pour notre ORPC (Organisation régional de protection civile).

- Cours d'instruction avec 726 jours de service
- Cours de répétition avec 773 jours de service
- Engagement pour des tiers (manifestations) avec 2583 jours de service
- Situation d'urgence (interventions) avec 608 jours de service.

Ceci représente 4690 jours de service pour les femmes et hommes de la PCi. L'une des principales manifestations fut la Coupe du monde paracyclisme qui a eu lieu dans la région en juin dernier.

Au niveau des interventions, l'opération Alpa, qui a été mise sur pied par le Canton afin d'apporter de l'eau dans les pâturages du Jura vaudois au profit des agriculteurs suite à la sécheresse de l'été. Cette action s'est déroulée sur près d'un mois

A l'opposé du problème ci-dessus, les inondations du mois de mai au bord du Lac de Neuchâtel ont obligé la Protection civile à être engagée pour sécuriser certains endroits (dans la région d'Yvonand) et pour déposer de manière préventive des barages sur les rives du lac.

Le déraillement d'un train de marchandises à proximité de la gare de Dailens a occupé les hommes de la PCi afin de ravitailler les sapeurs-pompiers et les différents intervenants, ainsi que pour des missions de contrôle d'accès.

En automne dernier, sous la direction du Préfet, un groupe de travail a été constitué dans le dessein de préparer des statuts de la nouvelle région à l'échelle du district. Un premier projet de statuts a été présenté en janvier 2016 à l'ensemble des communes. Selon la Loi, la nouvelle organisation sera implémentée le 1^{er} février 2018.

Au niveau financier, les coûts restent très stables encore cette année avec une coût par habitant de 16.98 CHF.

Sécurité sociale

La Commune poursuit son partenariat avec Pro Senectute dans le cadre de la méthodologie « Quartiers et Villages Solidaires ». La méthodologie est soutenue par le SASH (Service d'Assurance Sociales et l'Hébergement) qui a pour missions de coordonner et de promouvoir la politique familiale au niveau cantonal, d'assurer le maintien à domicile des personnes fragilisées et d'améliorer l'intégration sociale des seniors et la solidarité intergénérationnelle.

Durant l'année 2015, des activités diverses (marche, repas, causerie, découverte des plantes, histoires du village) ont été organisées par les 55+ de Montagny et au fil des mois, de nouveaux liens se sont tissés. Le groupe a pu utiliser la buvette de la Grande Salle pour les repas organisés en 2015 et la Salle du Conseil pour ses séances et rencontres mensuelles. Lorsque les travaux de réaménagement du local de rencontre au rez-de-chaussée de l'Ancien collège seront terminés, « les 55+ » pourront utiliser celui-ci afin d'y organiser des activités récurrentes à des jours fixes.

Deux évènements ont été organisés dans le cadre des « Proches Aidants » :

- ✓ Le jeudi 17 septembre, une quarantaine de personnes se sont réunies à la salle du conseil pour voir la projection du film de la rencontre entre les parrains de l'Espace Proches et des Proches Aidants, le philosophe Alexandre Jollien et Philippe Jeanneret. Le film était suivi d'une séance écoute, animée par Mme Christine Burki d'Espace Proches.
- ✓ Le samedi 30 octobre, le jour des Proches Aidants, un évènement animé par Mme Dorine Voirol d'Espace Prévention a eu lieu à la Grande salle.

La collaboration avec Pro Senectute et d'autres partenaires dans le secteur de la santé est un outil précieux pour s'assurer de rester informé et au courant des techniques sociales qui sont en constant développement au vu du vieillissement de la population.

Au mois de novembre, la commune a également accueilli des animateurs de Pro Senectute de la Suisse alémanique pour discuter de la mise en place du projet dans les trois communes partenaires (Grandson, Onnens et Montagny).

Un soutien financier supplémentaire pour assurer la continuité de ce projet pilote nous a été accordé par la CPSLA (Comité conseillant le Conseil d'Etat en matière de politique de promotion de la santé, de prévention et de lutte contre les addictions ainsi que de préavis sur les demandes de financement de projets touchant la santé).

Eau

Cette année, le compte eau est à nouveau bénéficiaire ce qui a permis d'attribuer le bénéfice au fonds « financement spécial du réseau d'eau ».

Finances

En ce qui concerne les finances, vous trouverez toutes les indications nécessaires dans le rapport des comptes 2015 ainsi que dans la brochure des comptes de fonctionnement et du bilan.

Conclusions

La Municipalité tient à remercier le Conseil communal de son apport constructif. De même, elle a apprécié tout au long de l'année, la collaboration des commissions lui apportant une aide et un soutien précieux, avec le souci mutuel et constant d'une bonne gestion du bien commun.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Montagny

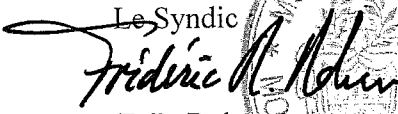
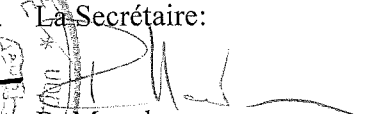
- vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- vu le préavis de la Municipalité
- ouï le rapport de la commission,

d é c i d e

Article 1 d'accepter le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2015.

Ainsi approuvé en séance de Municipalité du 18 avril 2016 pour être soumis à la Commission de gestion et au Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  La Secrétaire: 
F. R. Rohner R. Maradan

